

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 358

présenté par
M. Vercamer, M. Maurice Leroy, M. Sauvadet
et les membres du groupe Nouveau Centre

à l'amendement n° 128 de la commission des affaires culturelles

APRÈS L'ARTICLE 17

Compléter l'alinéa 1 de cet amendement par la phrase suivante :

« La conférence analyse enfin les conséquences du dispositif sur le recours au temps partiel dans les secteurs marchand et non marchand. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement précise que la conférence nationale évalue également l'impact du dispositif sur le recours au temps partiel, dans les secteurs marchand et non marchand.